



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2023/2183

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de :
~~Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Jean BARBERA** demeurant **avenue du Bois Saint-Jean 20 à 4031 ANGLEUR**.
Le terrain concerné est situé **rue du Gonhy 26 à 4100 SERAING (BONCELLES)** et est cadastré **12e division section B n° 249C**
Le projet vise à "**placer des panneaux photovoltaïques sur une structure métallique**" et présente les caractéristiques suivantes :
Les panneaux photovoltaïques seront placés à plus de quatre mètres de l'arrière du bâtiment situé sur la parcelle,

Art. R.IV.40-2. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING.
Les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**):

à l'adresse suivante : Service des Autorisations, Cité administrative, Place Kuborn 5 à 4100 SERAING
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO(04.330.87.56 - a.trolio@seraing.be)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **13 mars 2023 au 27 mars 2023 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : a.trolio@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,
(délégation du 28 octobre 2022 -
C.D.L.D. art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LE BOURGMESTRE,
(délégation du 27/11/2020)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOF
5^{ème} Échevine